



Pour le bien être de ma fille

Par **berbernard**, le **04/01/2008** à **15:42**

je suis divorcée et mon ex et parti vivre a 1000 km avec ma fille je ne peux la voir que pendant les vacances de Noël et au mois d'août si je paye son trajet bien sur je n'est que mais vacances en août et sa mère ne travaille pas a telle le droit de me refuser de la prendre en août 2008 sous prétexte que je les déjà eux en 2007 merci beaucoup de votre réponse